



Commission Départementale du Football d'Entreprise et du Football Diversifié

Animateur : M. PAREUX

Membre : M. BOISNOIR

PV du 25 novembre 2025

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du DEF, dans les conditions de forme et de délai définies à l'article 31 du Règlement Sportif Général du DEF et à l'annexe financière.

MODIFICATION DE MATCH – MATCHS REPORTES OU MODIFIES :

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.**

➔ **A l'attention des clubs : nous rappelons que les notifications des indisponibilités des salles doivent être datées, signées, et avoir le cachet de la ville. Tout courrier ne respectant pas cette règle, ne sera pas pris en compte.**

FEUILLES DE MATCH :

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

La feuille de match informatisée est obligatoire sur les rencontres du championnat Seniors Futsal. Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier (Epreuves Autres compétitions, Edition et extractions, rencontres, feuille de match 1 exemplaire PDF, Sélectionner une ou plusieurs poules et la date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

AFFAIRES GENERALES

La commission se réunira tous **les mardis de 10h30 à 12h00.** ➔ Vous pouvez la joindre pendant ces réunions au : **01 60 84 93 19.**



CHAMPIONNAT FUTSAL

Pour info : 2 arbitres officiels seront désignés sur les matchs à la charge du club recevant.

Rappel : les frais d'arbitrage sont débités sur le compte club.

FMI NON PARVENUE DU 21/11/2025

Match n° 54990733 * PIMENT NOIR 2 / ULIS FUTSAL 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 02/12/2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

FMI NON PARVENUE DU 24/11/2025

Match n° 54990782 * BVE FUTSAL 3 / ST CHERON ES 1

Rapport de l'arbitre. Remerciements.

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 02/12/2025, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

- Match n° 54990706 – PIMENT NOIR 2 / EPINAY 91 FC 1 du 14/11/2025

Reprise du dossier.

La commission reporte cette rencontre le vendredi 09/01/2026.

- Match n° 54990746 – MYA FUTSAL 2 / ORSAY BURES FC 1 du 01/12/2025

En raison de 2 matchs le dimanche 30/11/2025 et le lundi 01/12/2025 pour ORSAY BURES FC, la Commission reporte cette rencontre à une date ultérieure.

- Match n° 54990758 – BVE FUTSAL 3 / 830 FUTSAL 1 du 15/12/2025

En raison de 2 matchs le dimanche 14/12/2025 et le lundi 15/12/2025 pour 830 FUTSAL, la Commission reporte cette rencontre à une date ultérieure.

COUPE DE L'ESSONNE FUTSAL

Le tirage du 1^{er} tour aura lieu le mardi 09/12/2025 à 11h00.

Le 1^{er} tour se jouera dans la semaine **du 12 au 18/01/2025**.

Rappel :

Sont exemptés du tirage, les clubs encore qualifiés en Coupe Nationale Futsal et en Coupe de Paris Futsal.



Prochaine réunion le mardi 2 décembre 2025